CONTACT LOCAL

POUR PLUS D'INFORMATIONS SUR L'ACAT
Jean-Luc Martin au : 01 40 40 42 43
ou jeanluc.martin@acatfrance.fr
ou sur le site de l'ACAT-France :
www.acatfrance.fr

L'ENGAGEMENT DE L'ACAT

> Combattre la torture

> Abolir les exécutions capitales

> Protéger les victimes

Dans le monde entier. Pour qui que ce soit.
Sans distinction idéologique, ethnique ou religieuse.
En toute indépendance. Unis dans l'œcuménisme.

MAQUETTE ACAT-France

AGIR EST EFFICACE

LA LONGUE BATAILLE D'UNE FAMILLE KAZAKHE ENFIN RÉCOMPENSÉE

Aslan et Rina sont kazakhs. Membres d'une communauté musulmane minoritaire réprimée par l'État, ils ont dû fuir leur pays en 2006 après avoir été victimes de menaces, d'arrestations arbitraires et d'accusations fallacieuses. Après plusieurs années d'errance, ils sont arrivés en France en 2010, avec leurs enfants. Accompagnés par l'ACAT dans leurs démarches juridiques pour demander la protection de la France, ils ont d'abord dû saisir les tribunaux pour être autorisés à enregistrer leur demande d'asile et ne pas être renvoyés dans un autre pays. Il leur aura encore fallu plusieurs années pour obtenir gain de cause. Sept ans après leur fuite, ils ont enfin été reconnus réfugiés en janvier 2013.

EN 2012, GRÂCE À VOTRE ACTION, NOUS AVONS MIS FIN AU CALVAIRE DE PLUS DE 100 PERSONNES



Je n'avais plus le choix, il fallait fuir

PAROLES DE RÉFUGIÉS

L'ACAT publie un ouvrage aux éditions Les Petits Matins.

L'asile, c'est l'ultime liberté qui reste lorsque l'on a perdu toutes les autres. Aux côtés des demandeurs d'asile depuis de nombreuses années pour les aider dans leurs démarches, l'ACAT a souhaité faire entendre leurs voix.

Les hommes et les femmes qui témoignent dans cet ouvrage ont subi des persécutions en raison de leurs convictions politiques ou religieuses, de leur orientation sexuelle, pour avoir voulu s'opposer à une injustice, parce qu'ils n'avaient pas la « bonne » nationalité au bon endroit… Quelle que soit la cause de leur exil, tous le disent : ils n'avaient pas le choix, ils ont dû fuir. Non par attrait envers un hypothétique *eldorado* occidental, mais bien pour sauver leur vie ou leur intégrité. Dans cet ouvrage, l'ACAT retrace les raisons du départ, les conditions souvent terrifiantes de l'errance et les mille embûches administratives qui attendent le réfugié à son arrivée.

➜ **Disponible en librairie le 6 juin 2013 ou sur www.lespetitsmatins.fr**

ACAT France
AGIR. PRIER. VIVRE L'ŒCUMÉNISME
www.acatfrance.fr

APPEL DU MOIS
Agir avec l'ACAT France

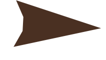


JUIN 2013

RUSSIE

VICTIMES DE LA TORTURE ORDINAIRE

Que ce soit pour extorquer des aveux, pour réprimer des manifestants, pour mettre au pas des opposants ou des détenus récalcitrants, ou par simple racisme, la torture et les mauvais traitements sont quotidiens en Russie.



ACTION DES CHRÉTIENS POUR L'ABOLITION DE LA TORTURE
7, rue Georges-Lardennois 75019 Paris
Tél. 33 (0)1 40 40 42 43 • Fax 33 (0)1 40 40 42 44 • acat@acatfrance.fr • www.acatfrance.fr



RUSSIE

VICTIMES DE LA TORTURE ORDINAIRE



« Les policiers m'ont attaché les mains et les chevilles, ils m'ont jeté à plat ventre et m'ont donné des coups dans le dos. Ils m'ont suspendu par les bras à une barre tenue en l'air. Ils m'ont mis un masque à gaz sur le visage et coupé l'alimentation en air pour m'étouffer. Ils ont menacé de m'emmener en forêt, de me faire creuser ma tombe et de m'exécuter. J'avais peur pour ma vie, j'ai accepté d'écrire ce qu'ils voulaient ». Ce témoignage, recueilli par l'ACAT lors d'une mission d'enquête menée en novembre 2011, illustre une pratique de la torture qui demeure ordinaire en Russie.

DE L'ARRESTATION À LA PRISON, UN PARCOURS MARQUÉ PAR LA VIOLENCE

La torture revêt un caractère systémique au sein de la police. Pratiquée à l'encontre de personnes arrêtées et suspectées, à juste titre ou non, d'infraction, elle vise à obtenir rapidement des aveux et à alimenter l'ensemble d'une chaîne pénale qui cherche davantage à faire du chiffre qu'à établir la vérité. En milieu carcéral, le recours à la torture et aux mauvais traitements vise à briser les détenus qui ne se plient pas aux règles du monde carcéral, à punir ceux qui revendiquent des droits, à extorquer de l'argent, à obtenir des aveux dans des affaires non résolues. « Les violations sont parfaitement connues de tout le monde, mais personne ne fait rien », témoigne un membre de l'administration pénitentiaire.
En Tchétchénie où l'ACAT s'est également rendue, tortures et mauvais traitements continuent d'être pratiqués de manière massive. Les forces de police tchétchènes ciblent particulièrement les hommes jeunes, soupçonnés de soutien ou de sympathie envers les combattants. Enlèvements, disparitions, exécutions sommaires : l'impunité est totale. La peur et le silence règnent dans cette république.

➜ Un rapport de l'ACAT sur le phénomène tortionnaire en Russie paraîtra prochainement. À retrouver sur www.acatfrance.fr

LA DIFFICULTÉ D'OBTENIR JUSTICE

Les victimes de torture qui tentent d'obtenir justice auprès des tribunaux russes font face à de multiples obstacles : refus d'ouverture d'une enquête, investigations bâclées, menaces, représailles. Lorsqu'une affaire parvient malgré toutes ces embûches à être jugée, la peine prononcée est rarement en adéquation avec la gravité des actes.
Plusieurs organisations de défense des droits de l'homme font preuve d'une ténacité remarquable pour prévenir la torture et lutter contre l'impunité. Malgré des succès certains et des avancées indéniables, notamment la médiatisation du phénomène tortionnaire en Russie, les obstacles juridiques et politiques sont très nombreux, aggravés dans la période récente par des attaques répétées contre les ONG.

ZOOM

BATTU À MORT EN PRISON

En juillet 2012, Sergeï Lasko a été battu à mort par des gardiens de la prison de haute sécurité de Bachkortosan (à 1500 km à l'est de Moscou). Selon un co-détenu, les gardiens avaient monté le son de la musique le plus fort possible pour couvrir ses cris : « À chaque fois que la musique retentit, on sait tous qu'ils commencent à frapper quelqu'un ». Un membre d'une commission de contrôle des lieux de détention, informé de ce décès, s'est rendu dans la prison pour enquêter. Les pièces où les détenus sont torturés étaient couvertes de sang. Pourtant, les responsables de la mort de Sergeï Lasko n'ont jamais été inquiétés par la justice et aucune mesure n'a été prise dans cette prison pour mettre fin à ces pratiques.

PASSEZ À L'ACTION

Vous voulez agir

- Écrivez au Président Vladimir Poutine avant le 8 juillet 2013

Mode d'emploi

- Découper ou recopier la lettre d'intervention ci-dessous
- Préciser vos nom et adresse
- Signer la lettre
- L'affranchir à 0,95 euro et l'envoyer à l'adresse mentionnée

***NB :** La lettre d'intervention est aussi disponible et téléchargeable au format A4 sur notre site Internet : www.acatfrance.fr – Rubrique « Agir avec l'ACAT »*

M. Vladimir Poutine
Président de la Fédération de Russie
Ilinka str, 23
Moscou 103132
Fédération de Russie

À , le

Monsieur le Président,

La torture demeure une pratique répandue en Russie. Elle est présente à tous les stades de la chaîne pénale, depuis l'interrogatoire policier jusqu'à l'exécution de la peine en colonie pénitentiaire. En Tchétchénie, le recours à la torture est généralisé et l'impunité est totale.

Malgré ce constat, les réformes concernant la police russe et le milieu carcéral restent largement inachevées à ce jour.

Je vous demande instamment de :

- rappeler, au plus haut niveau de l'État et par des gestes forts et concrets, l'interdiction absolue faite aux policiers et aux agents de l'administration pénitentiaires de recourir à la torture et aux mauvais traitements quelles que soient les circonstances et ce, en conformité avec les obligations internationales de la Russie ;
- garantir les droits fondamentaux de toutes les personnes arrêtées et détenues et prévenir tout recours à la torture ;
- veiller à ce que des enquêtes indépendantes, rapides et efficaces soient menées dès lors qu'il existe des allégations de tortures ou de mauvais traitements et à ce que les auteurs de ces actes soient poursuivis en justice et sanctionnés par des peines appropriées à la gravité des faits ;
- protéger les victimes et les témoins contre toute forme de menaces et de représailles et garantir leur droit à réparation.

Dans cette attente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération.

Signature

Nom :
Adresse :

L'ACAT-France est affiliée à la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT), ayant statut consultatif auprès des Nations unies